



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/375
12 octobre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

303ème séance plénière

PC Journal No 303, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 375
BUDGET ADDITIONNEL POUR LA REUNION
DU CONSEIL MINISTERIEL DE L'AN 2000 A VIENNE

Le Conseil permanent,

Conformément au paragraphe 47 de la Déclaration du Sommet d'Istanbul et à la proposition de budget additionnel pour la Réunion du Conseil ministériel de l'an 2000 présentée par le Secrétaire général le 8 juin 2000 (PC.IFC/45/00),

Conformément également aux dispositions pertinentes du Règlement financier (DOC.PC/1/96) qu'il a approuvé le 27 juin 1996,

- Décide que la Huitième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à Vienne les 27 et 28 novembre 2000;
- Approuve un budget additionnel d'un montant de 110 600 EUR pour la Réunion du Conseil ministériel de l'an 2000 à Vienne. Le budget sera exécuté conformément à la proposition présentée par le Secrétaire général le 8 juin 2000 (PC.IFC/45/00).